

DÉPARTEMENT DE L'EURE - ARRONDISSEMENT DE BERNAY

INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil dix-sept, le treize janvier à 9 heures 30, les représentants de l'Intercom de Bernay Terres de Normandie se sont réunis à la salle des fêtes de Bernay sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, conformément aux articles L.5211-1, L.5211-6 et L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales applicables en la matière.

Date de convocation : le samedi 7 janvier 2017.

Nombre de délégués en exercice : **128**

Nombre de présents : 102

Nombre de Pouvoirs : 16

Nombre de Votants : **118**

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Titulaires :

Mme DROUIN Colette, Mme MABIRE Dominique, M. FEDERICI Michel, M. LE ROUX Jean-Pierre, M. FINET Pascal, M. BÉTOURNE Dominique, M. BIBET Pierre, Mme BLOTIERRE Julie, M. BONAMY Jean-Hugues, M. DIDTSCH Pascal, M. FROIDMONT Pascal, M. SOURDON André, Mme VAGNER Marie-Lyane, Mme LECLERC Marie-Françoise, M. DESHAYES Edmond, M. GIFFARD Franck, Mme JOIN LAMBERT Marie-Christine, M. BEURIOT Valéry, Mme BINET Brigitte, M. CHOLEZ Manuel, Mme LEROUVILLOIS Janine, M. MADELAINE Pascal, M. MORENO José, M. BONNEVILLE Roger, M. SCRIBOT Frédéric, Mme ROCFORT Françoise, M. HAUTECHAUD Patrick, M. CHAUVIN Pierre, M. LAIGNEL Pascal, M. DESCAMPS Joël, M. PRIVÉ Bruno, M. LECOQ Didier, M. DAVID Jean-Luc, M. VAN DEN DRIESSCHE André, M. CROMBEZ Guillaume, M. DANIEL Jean-Claude, M. ROEHM Sébastien, M. CIVEL Dominique, M. VANNIER Alain, M. VOISIN Jean-Baptiste, M. DUTHILLEUL Jean, M. SAMPSON Jean, M. BAISSE Christian, M. LESEUR Michel, M. AUGER Michel, M. THIBAUT-BELET Patrick, Mme CANU Françoise, M. JEHANNE Eric, M. BOISSIERE Bernard, M. BORDEAU Jean-Pierre, M. CAPPELLE Hubert, Mme DRAPPIER Michèle, M. GIBOURDEL Jean-Pierre, M. GROULT Daniel, M. KIFFER Daniel, M. MADELON Jean-Louis, M. MONTIER Jean-Noël, M. PERDRIEL Daniel, M. PREVOST Jean-Jacques, M. VAMPA Marc, M. MALCAVA Didier, M. GROULT Jean-Louis, M. AGASSE Francis, M. ANTHIERENS André, M. BARON Marc, M. LÉBOURGEOIS Alain, M. WEBER Claude, M. FORCHER Bernard, Mme DECLERCQ Florence, M. BELLIES Albert, Mme POTTIER Lydie, M. VILA Jean-Louis, M. DESCAMPS Alain, M. JUIN Jean-Bernard, M. ROUSSELIN Jean-Claude, M. PREVOST Lionel, Mme VATINEL Martine, M. BOUGET Daniel, Mme NADAUD Nadia, M. GRAVELLE Nicolas, M. CHALONY Gilbert, M. HEUTTE Yvon, Mme RODRIGUE Colette, M. SZALKOWSKI Denis, M. LE BAILLIF Jacques, M. PIQUENOT Olivier, Mme AUGUSTIN Jeanine, M. RUEL Yves, M. MALARGÉ Pierre, M. FILET Gérard, M. MEZIERE Georges, Mme EPINETTE Jocelyne, Mme LÉROUGE Valérie, M. DELAMARE Roger, M. DUVAL Yves, M. L'HOMME Patrick.

Suppléants :

M. JOUEN Guy, M. VILAIN Christian, M. DURIN Martial, M. BONNEVILLE Jean-Noël, Mme BERNARD Nathalie, M. DELEU Philippe

Absents excusés avec pouvoir :

Mme GUITTON Sylvie ayant donné pouvoir à M. LÉROUX Jean-Pierre, Mme ANGOT Josiane ayant donné pouvoir à M. DESCAMPS Alain, Mme CARMIGNAC Julie ayant donné pouvoir à Mme BLOTIERRE Julie, Mme LEMOINE Béatrice ayant donné pouvoir à M. SOURDON André, M. SANDIN Christopher ayant donné pouvoir à M. PRIVÉ Bruno, Mme VANDERHOEVEN Sandrine ayant donné pouvoir à M. FROIDMONT Pascal, M. WIRTON Philippe ayant donné pouvoir à M. BONAMY Jean-Hugues, M. MECHOUD Alain ayant donné pouvoir à Mme CANU Françoise, M. DORGERE François ayant donné pouvoir à M. PREVOST Jean-Jacques, Mme PETIT Danièle ayant donné pouvoir à M. MONTIER Jean-Noël, Mme VAN DEN DRIESSCHE Agnès ayant donné pouvoir à M. MADELON Jean-Louis, M. GOBRON François ayant donné pouvoir à M. LÉBOURGEOIS Alain, M. CAVELIER Sébastien ayant donné pouvoir à Mme JOIN-LAMBERT Marie-Christine, M. DELAMARE Frédéric ayant donné pouvoir à M. PREVOST Lionel, M. MILBERGUE Joël ayant donné pouvoir à M. CHAUVIN Pierre, M. MALHERBE Yannick ayant donné pouvoir à M. LESEUR Michel

Absents excusés :

M. DESHAYES Claude représenté par M. JOUEN Guy, Mme LÉCONTE Anne-Marie représentée par M. VILAIN Christian, M. DAVION Olivier, Mme TURPIN Annie, Mme VARANGLE Ingrid, M. BEAUFILS Lionel représenté par M. DURIN Martial, M. BOULLIER Philippe représenté par M. BONNEVILLE Jean-Noël, M. ANNEST Patrick représenté par Mme BERNARD Nathalie, Mme MARESCAL Josiane représentée par M. DELEU Philippe

Absents :

Mme HESSE Francine, M. MATHIERE Philippe, M. LÉLOUP Gérard, M. PORTAIS Alain, Mme CARISSAN Béatrice, M. ADELIN Jean-Michel, M. HENON Jérôme

Objet : Création d'un service commun d'instruction du droit des sols

Vu l'article L.422-8 du Code de l'urbanisme supprimant la mise à disposition des services de l'Etat pour les communes compétentes faisant partie d'un établissement public de coopération intercommunale de plus de 10 000 habitants ;

Vu l'article R.410-5 du Code de l'urbanisme qui autorise le Maire à confier l'instruction des certificats d'urbanisme aux services d'un groupement de collectivités ;

Vu l'article R.423-15 du Code de l'urbanisme qui autorise le Maire à confier l'instruction des permis et déclarations préalables aux services d'un groupement de collectivités ;

Vu l'article L.5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales offrant la possibilité, en dehors des compétences transférées, de créer un service commun, n'entraînant pas de transfert de compétence et ne nécessitant aucune inscription aux statuts de l'EPCI ;

Considérant que l'instruction vise à vérifier la conformité des projets avec les réglementations en vigueur sur le territoire et à fournir des propositions de décisions à l'autorité compétente, motivées le cas échéant et qu'il incombe à cette dernière de s'organiser pour cette instruction ;

Considérant que ce service commun instruira au nom du Maire de la commune concernée les demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, permis d'aménager...) et que les Maires restent seuls compétents pour délivrer ou non l'autorisation d'urbanisme ;

Considérant qu'il est nécessaire de définir les modalités de l'organisation et de la répartition des tâches entre les services administratifs de chaque commune et le service instructeur de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, et ce par le biais d'une convention bilatérale ;

Considérant que chaque commune est libre d'adhérer ou non au service commun et que les communes intéressées devront adopter en conseil municipal une convention d'adhésion au service commun ;

Considérant le caractère spécifique du métier d'instructeur des autorisations d'urbanisme et de fait la possibilité de mise à disposition auprès de l'EPCI de personnels communaux compétents dans le domaine,

Le Président propose donc au conseil communautaire de créer un service commun d'instruction du droit des sols à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité** :

- **Décide** de créer un service commun d'instruction du droit des sols à compter du 1^{er} janvier 2017
- **Autorise** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Résultats du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
118	118	0	0

DELIBERATION OU ARRETE
RENDU EXECUTOIRE PAR PUBLICATION
ET NOTIFICATION A COMPTER DU 26.01.17
"LE PRESIDENT"

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

